

BTS

SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS

FORMATION / NIVEAU III / SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS

LA FORMATION

Option Solutions Logicielles et Applications Métiers

Les sections de Techniciens Supérieurs ont une finalité essentiellement professionnelle. Elles s'adressent à des jeunes soucieux d'entrer rapidement dans la vie active à des postes de responsabilité. Pour acquérir un niveau d'études plus élevé, l'étudiant pourra ensuite préparer une licence, une licence professionnelle, une école d'ingénieur, une école spécialisée...

Le technicien informatique dialogue en permanence avec les utilisateurs de l'entreprise et les collaborateurs extérieurs (fournisseurs de matériel, prestataires de services). Par ailleurs, il exerce des fonctions d'interface entre les utilisateurs, le service informatique central, les gestionnaires et les décideurs. Ses champs de compétences recouvrent la création d'applications, l'intégration de progiciels de gestion, l'installation et la configuration de micro-ordinateurs, de réseaux et de systèmes client-serveur, ainsi que la formation des utilisateurs finaux.

Le titulaire de cette option doit être capable de suivre l'ensemble du cycle de vie des applications : analyser les besoins des utilisateurs finaux, rechercher et choisir une solution adaptée, concevoir et développer des applications (génie logiciel), assurer la maintenance des programmes qui garantissent le bon fonctionnement de ces applications... Le développeur d'applications, encore appelé programmeur ou analyste-programmeur, maîtrise les méthodes et les outils de traitement de l'information et de conduite de projets informatiques, ainsi que des techniques de communication interprofessionnelles. Il doit aussi rester à l'écoute de l'évolution du marché de l'informatique.

NOUS CONTACTER

4, rue Docteur Brillaud
CS 60049
79301 BRESSUIRE CEDEX

Tél. 05 49 65 21 33

fax : 05 49 65 87 34

E-mail : lycee.stjoseph.
bressuire@ac-poitiers.fr

Site internet : www.saintjo.org

L'ADMISSION

- **Peuvent être admis en Section de Techniciens Supérieurs Services Informatiques aux Organisations, sur examen du dossier scolaire :**
 - ➔ les élèves titulaires du Baccalauréat Technologique Sciences et Technologies du Management et de la Gestion (STMG),
 - ➔ les élèves titulaires d'un Baccalauréat Général et Technologique,
 - ➔ les élèves titulaires d'un Brevet de Technicien,
 - ➔ les élèves titulaires d'un Baccalauréat Professionnel.

LES HORAIRES

LES MATIÈRES	Horaires en 1ère année	Horaires en 2ème année
Culture Générale et Expression	3	3
Expression et Communication en Langue Anglaise	3	2
Mathématiques	3	3
Analyse Economique, Managériale et Juridique des Services Informatiques	5	5
Méthodes et Techniques Informatiques : Enseignement commun Enseignement de spécialité : Solutions Logicielles et Applications Métiers Projets Personnalisés Encadrés Travail en Autonomie en Laboratoire Informatique	24	24
TOTAL	38	38

	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4
ORGANISATION PAR SEMESTRE	SI1 – Support système des accès utilisateurs			
	SI2 – Support réseau des accès utilisateurs	SI5 – Support des services et des serveurs		
	SI3 – Exploitation des données			
	SI4 – Bases de la programmation	SI6 – Développement d'applications	SI7 – Intégration et adaptation d'un service	
		SLAM1 – Exploitation d'un schéma de données SLAM2 – Programmation Objet	SLAM3 – Conception et adaptation d'une base de données SLAM4 – Réalisation et maintenance de composants logiciels SLAM5 – Conception et adaptation de solutions logicielles	
	PPE 1	PPE 2	PPE 3	PPE 4

PÉRIODES DE FORMATION EN ENTREPRISE ET PROJETS PERSONNALISÉS ENCADRÉS	Les candidats au B.T.S. Service Informatiques aux Organisations complètent leur formation théorique par : <ul style="list-style-type: none"> - des Projets Personnalisés Encadrés, - des stages en entreprise (au minimum 10 semaines sur les deux années).
	Les Projets Personnalisés Encadrés et les stages ont une part importante dans la formation en entreprise. Ils permettent : <ul style="list-style-type: none"> - d'établir des contacts avec les milieux professionnels, - de mettre en œuvre des méthodes et des outils adaptés, - de progresser dans l'acquisition des compétences professionnelles.

ET APRÈS

- Licence professionnelle
- Admission parallèle avec autres écoles
- **120 crédits européens**